

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du vendredi 15 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h30 le vendredi 15 septembre 2023.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 septembre 2023*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

*Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h30.*

**Présents (12) :** Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Hélène GUILLARD, Christelle GEORGES, Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX.

**Absents (3) :** Marie MACHEREY, Régis MOLLEX, Laurent BERNARD.

**Secrétaire de séance :** Sandrine TASSET

**Présents : 12 ; absents : 3 ; votants : 12 ; quorum : 8**

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2022 établi par VEOLIA
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2023
- 3) Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et travaux d'aménagement de l'école primaire
- 4) Travaux de modernisation de l'éclairage public dans divers secteurs
- 5) Acquisition de matériel informatique
- 6) Décisions modificatives budgétaires
- 7) Participation financière au feu d'artifice du 14 juillet 2023 organisé par la Commune de Seyssel Haute-Savoie
- 8) Modification de la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires
- 9) Questions diverses.

### DELIBERATIONS :

N° délibération	Objet	Vote
2023-025	Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et travaux d'aménagement de l'école primaire	Approuvé à l'unanimité
2023-026	Travaux de modernisation de l'éclairage public dans divers secteurs	Approuvé à l'unanimité
2023-027	Renouvellement de matériels informatiques	Approuvé à l'unanimité
2023-028	Décisions modificatives budgétaires	Approuvé à l'unanimité
2023-029	Participation financière au feu d'artifice du 14 juillet 2023 de Seyssel	Approuvé à l'unanimité
2023-030	Modification de la composition du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires	Approuvé à l'unanimité

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 :**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2022 a été présenté au Conseil Municipal par le délégataire du service VEOLIA.

## **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2023 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2023.

## **2023-025 – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et travaux d'aménagement de l'école primaire**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée. L'avis de marché a été envoyé pour publication le 24/05/2022 dans l'édition papier de LA VOIX DE L'AIN et est paru le 27/05/2022.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html> le 27/05/2022.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/06/2022 à 12h00.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-034 du 09 septembre 2022, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement représenté par le cabinet Atelier B pour un montant de 65 610,00 € HT.

Au vu des études remises en phase diagnostic/esquisse,  
Compte-tenu de l'écart très important du coût des travaux entre le montant indiqué au programme et la dernière estimation transmise en mars 2023 par la maîtrise d'œuvre,  
Au vu des propositions du maître d'œuvre consistant en la réfection totale des planchers des 4 salles de classe et de la garderie périscolaire (nécessité de déménager pour une durée totale de quinze mois par rotation les classes et la garderie scolaire dans des bungalows) et de réaliser une isolation par l'intérieur dans des appartements occupés par des locataires (obligation de relogement temporaire pendant quelques mois),  
Compte-tenu du montant très faible de la subvention accordée par la Région (60 000 €) dans le cadre de travaux de rénovation énergétique,

Vu l'article 21.1 du CCAP dudit marché qui stipule : « en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, l'indemnité de résiliation est fixée à 3 % du montant initial hors TVA du marché diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mettre fin à l'exécution des prestations du maître d'œuvre à la date de remise des éléments d'études diagnostic/esquisse, soit le 23 mars 2023,
- **DIT** que le montant des honoraires à régler à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la fin du marché comprend le montant des éléments d'études effectués à ce jour auquel s'ajoute l'indemnité de 3 % des prestations non réalisées et prévues au marché.

## 2023-026 – Travaux de modernisation de l'éclairage public

Monsieur Le Maire présente l'avant-projet définitif de la modernisation de points lumineux dans divers secteurs, proposé par le SIEA. Ces travaux consistent au remplacement de 39 points lumineux dont les plus puissants, en ampoules LED, et une platine de commandes. Le coût total des travaux s'élève à 42 000 € TTC, dont 20 356,32 € à la charge de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux de modernisation de l'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

## 2023-027 – Acquisition de matériel informatique

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de certains matériels informatiques. Il s'agit :

- du serveur de la Mairie qui, compte-tenu de sa version ancienne, ne supporte pas l'installation des nouveaux logiciels de gestion administrative. De plus, ce matériel n'est plus sous garantie, ce qui peut être problématique en cas de panne lourde pour la reprise d'activité. Le coût du nouveau serveur s'élève à 15 249,60 € TTC.
- d'un ordinateur à l'école qui est ancien et ne supporte plus les mises à jour. Le coût, comprenant le paramétrage et l'installation, s'élève à 1 930,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** l'acquisition de ce matériel informatique,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

## 2023-028 – Décisions modificatives budgétaires

Deux modifications budgétaires sont nécessaires, l'une concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public, l'autre concerne l'acquisition du matériel informatique.

Le montant de la participation de la Commune aux travaux de modernisation de l'éclairage public est une dépense de fonctionnement, or les crédits ont été prévus en investissement. Il convient donc de modifier les inscriptions budgétaires afin de virer les crédits de l'investissement vers le fonctionnement.

Comptes budgétaires	Prévu au BP 2023	Modification	Solde crédits
Section de fonctionnement			
023 « virement à la section d'investissement »	1 493 539,79	- 21 000,00	1 472 539,79
6588 « contributions aux organismes de regroupement »	0	+ 21 000,00	21 000,00
Section d'investissement			
Recettes : 021 « virement de la section de fonctionnement »	1 493 539,79	- 21 000,00	1 472 539,79
Dépenses : 21538 « éclairage public LED » opération 103	50 000,00	- 21 000,00	29 000,00

Concernant l'acquisition de matériel informatique, il convient d'effectuer un virement de crédits du compte 2131 au compte 2183, comme suit :

Comptes budgétaires	Prévu au BP 2023	Modification	Solde crédits
Section d'investissement			
Dépenses : 2131 « rénovation énergétique de l'école » opération 134	845 235,00	- 17 500,00	827 735,00
Dépenses : 2183 « matériel informatique »	1 000,00	+ 17 500,00	18 500,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** ces décisions modificatives budgétaires.

### **2023-029 – Participation au feu d'artifice du 14 juillet 2023 des deux communes de SEYSSEL (Ain et Haute-Savoie)**

Les mairies de Seyssel Ain et de Seyssel Haute-Savoie sont coorganisatrices du feu d'artifice du 14 juillet et sollicitent traditionnellement les mairies de Bassy et de Corbonod pour une participation financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **DECIDE** de participer à hauteur de 300 € au coût du feu d'artifice du 14 juillet 2023 coorganisé par les deux communes de SEYSSEL,
- **PRECISE** que cette participation sera versée à la Commune de SEYSSEL 74.

### **2023-030 – Modification de la composition du comité consultatif des sapeurs-pompier volontaires**

M. Alexandre BRUNET propose sa candidature pour être membre du comité consultatif des sapeurs-pompier volontaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par :**

**Voix pour : 12**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Alexandre BRUNET en qualité de membre élu du comité consultatif des sapeurs-pompier volontaires.

### **Questions diverses :**

Monsieur Le Maire propose un tour de table :

#### **Conseil Municipal des Jeunes :**

Mme Sandrine TASSET informe le Conseil Municipal de la reprise prochaine du CMJ. Les élections pour le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu le vendredi 13 octobre 2023. Le conseil municipal est convié.

**Tri sélectif des déchets :**

Mme Laurence VILETTE déplore que la réparation de conteneurs de tri sélectif ait beaucoup tardé. En effet, les conteneurs ont été condamnés et donc inutilisables, ce qui a fait défaut à la population.

Monsieur Le Maire informe que l'intervention du SIVALOR, syndicat intercommunal de valorisation des déchets, en charge de la gestion de ces conteneurs, a effectivement tardé malgré plusieurs relances.

Mme Sandrine TASSET suggère de refaire une information sur les composteurs dans le but de réduire encore le volume des déchets.

Monsieur Le Maire informe que des conteneurs pour la collecte des cartons bruns d'emballage seront installés par la CCUR courant de l'année 2024. Ils seront installés sur les plateformes de tri sélectif existantes sur la Commune.

**Radars pédagogiques :**

Mme Christelle NOYES signale qu'un des deux radars pédagogiques ne fonctionne plus.

Monsieur Le Maire informe que le dysfonctionnement est dû au fait que le radar est raccordé à l'éclairage public et du fait de l'extinction nocturne, la recharge de la batterie n'est pas assurée correctement. Une commande a été passée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les deux radars afin de pallier ce défaut.

**Cheminement piéton :**

Mme Christelle GEORGES demande si un cheminement piéton peut être envisagé à Rhémoz pour sécuriser l'accès à l'arrêt de cars qui se fait en longeant la départementale.

Monsieur Le Maire informe que pour réaliser un cheminement piéton à cet endroit, il est nécessaire de buser le ruisseau. Avant d'engager de tels travaux, il est suggéré de mener une réflexion globale car d'autres arrêts sont concernés.

**Vente du château de Corbonod :**

M. Damien GUICHON demande si le château a été vendu et pour quel usage.

M. Jean-Louis GENY informe que la Commune n'a pas d'informations à ce sujet.

**Chemin de Montvernier :**

M. Alexandre BRUNET rappelle que les travaux de réaménagement du chemin de Montvernier ont débuté la semaine du 4 septembre et devraient être terminés dans le courant de la semaine du 18 septembre 2023.

**Hausse de la taxe foncière :**

M. Jean-Louis GENY informe que la hausse de la taxe foncière constatée cette année par les contribuables est due à la réévaluation des bases de 7,1 % décidée par l'Etat, puisqu'il rappelle que la Commune n'a pas augmenté son taux.

**Four d'Eilloux :**

M. Jean-Louis GENY informe que la Commune a reçu l'arrêté préfectoral en date du 11/09/2023 portant transfert des biens de la section de Eilloux à la Commune de Corbonod. La Commune est chargée de réaliser les mesures de publicité, à savoir l'affichage de l'arrêté préfectoral pendant deux mois et d'effectuer la publicité foncière. A l'issue de ces formalités, la Commune engagera les démarches pour la rénovation de ce four banal.

**Remise de médaille à M. Joseph TRAVAIL, ancien maire :**

M. Jean-Louis GENY informe qu'une cérémonie de remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à M. Joseph TRAVAIL, à titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales aura lieu le 20 octobre prochain. Tous les conseillers municipaux sont conviés à cette cérémonie.

**Projet de police intercommunale :**

Monsieur Le Maire présente le projet de police intercommunale initié par la Commune de SEYSSEL 74. Ce projet n'était pas possible administrativement, la police ne pouvant intervenir dans un autre département. Or, le Préfet de la Haute-Savoie a récemment informé la Commune de SEYSSEL 74 qu'une mise en commun pouvait être réalisée entre communes membres d'un même EPCI. C'est la raison pour laquelle le projet de police pluricommunale est proposé par SEYSSEL 74 à CORBONOD et SEYSSEL 01. Après avoir donné connaissance du coût estimatif, Monsieur Le Maire propose de faire un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer et donner son avis sur la poursuite ou non de la réflexion.

A la majorité des voix, le Conseil Municipal souhaite poursuivre la réflexion et les discussions sur le projet de police pluricommunale, ainsi que sur la vidéoprotection.

Madame Laurence VILETTE suggère de demander l'avis à la population compte-tenu de l'importance du sujet.

**Réunions publiques de la CCUR :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la CC Usse et Rhône organise trois réunions publiques de mi-mandat, qui ont pour but de présenter les actions menées depuis trois ans, celles en cours et à venir d'ici la fin du mandat.

Ces rencontres seront organisées en trois points du territoire aux dates suivantes :

- Mardi 26 septembre à 20 heures → Seyssel, Maison de Pays
- Jeudi 5 octobre à 20 heures → Frangy, salle Jean XXIII
- Mardi 17 octobre à 20 heures → Éloise, Espace animations.

**Départ en retraite d'un agent du service périscolaire :**

Monsieur Le Maire informe que Mme Françoise DEWULF fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et qu'à cette occasion un pot de l'amitié sera organisé le 6 octobre prochain.

Séance levée à 22 heures 20.

La secrétaire de séance  
Sandrine TASSET



Le Maire  
Patrick CHAPEL

